

Programme de la Formation

ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION DE CHANTIER

2 jours soit 14 heures de formation

DATE(S) ET LIEU(X)

Module	Dates	Lieux
Ordonnancement, Pilotage et coordination de chantier	jeudi 22 novembre 2018	AUVERGNE ARCHIFORM', Formation - 7 rue Colbert 63000 Clermont-Ferrand
	vendredi 23 novembre 2018	AUVERGNE ARCHIFORM', Formation - 7 rue Colbert 63000 Clermont-Ferrand

CONTEXTE GÉNÉRAL

Obligation d'adhérer à l'association Auvergne Archiform pour participer aux formations. **30€** si entreprise individuelle et **60€** si inscription agence.

OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

- Identifier son rôle en tant qu'OPC, expliquer sa mission au maître d'ouvrage et la vendre.
- Repérer à chaque phase du projet les prérogatives et les responsabilités d'un OPC.
- Se prémunir contre d'éventuels recours en fin de chantier.
- Se créer une bibliothèque d'outils pour mener à bien sa mission.
- Appréhender les niveaux de détails d'un planning à chaque phase d'un projet et utiliser l'outil informatique adapté.
- Rédiger un contrat, vérifier les clauses de celui-ci et chiffrer la mission qu'il décrit.

PRISE EN CHARGE

Pour les salariés: **ACTALIANS**

Pour les libéraux : **FIF PL**

Pour faire une demande FIF PL, il faut fournir:

le bulletin d'inscription

l'attestation Urssaf

le programme de formation (pour cela il faut m'envoyer le bulletin d'inscription pour que je vous enregistre et je vous fais parvenir à la suite la convention)

le numéro d'agrément de l'OF: se trouve sur le bulletin d'inscription

Pour faire une demande Actaliens, il faut fournir avant la formation :

- Le programme (pour cela il faut m'envoyer le bulletin d'inscription pour que je vous enregistre et je vous fais parvenir à la suite la convention)
- La convention

Réponse sous 15 jours

Après la formation :

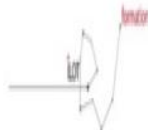
Facture acquittée + Attestations de présence et de formation (que vous recevez après avoir rempli le questionnaire à chaud)

PUBLIC CIBLE

Architectes ayant des missions OPC intégrées à la mission de maîtrise d'oeuvre ou souhaitant la sous-traiter.

PRÉREQUIS

Les stagiaires devront venir en formation avec un ordinateur portable muni de la licence du logiciel MS Project.



MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Au démarrage de la formation, les participants rempliront une feuille d'émargement, preuve de leur présence.
En fin de formation, une enquête qualitative sera remplie par les stagiaires afin d'évaluer si la formation a répondu à leurs besoins. Une attestation de formation leur sera délivrée par courrier ou par mail à l'issue du stage.

Module Ordonnancement, Pilotage et coordination de chantier

2 jours soit 14 heures de formation

Type : En inter-entreprise

DATE(S) ET LIEU(X)

Dates	Lieux
jeudi 22 novembre 2018, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30	AUVERGNE ARCHIFORM', Formation - 7 rue Colbert 63000 Clermont-Ferrand
vendredi 23 novembre 2018, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30	AUVERGNE ARCHIFORM', Formation - 7 rue Colbert 63000 Clermont-Ferrand

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

- Identifier son rôle en tant qu'OPC, expliquer sa mission au maître d'ouvrage et la vendre.
- Repérer à chaque phase du projet les prérogatives et les responsabilités d'un OPC.
- Se prémunir contre d'éventuels recours en fin de chantier.
- Se créer une bibliothèque d'outils pour mener à bien sa mission.
- Appréhender les niveaux de détails d'un planning à chaque phase d'un projet et utiliser l'outil informatique adapté.
- Rédiger un contrat, vérifier les clauses de celui-ci et chiffrer la mission qu'il décrit.

FORMATEUR(S)

BAQUE Cédric - Ingénieur en ESTP, 20 ans d'expérience en tant qu'OPC

OUTILS PÉDAGOGIQUES

Paper-board, ordinateur, vidéoprojecteur.

PROGRAMME

JOUR 1

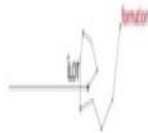
Accueil et présentation des participants. Recueil de leurs attentes et de leur connaissance de la mission (expérience propre, chantier mené avec un BET spécialisé...)

Genèse de la mission

- Ce qui se faisait avant 1993
- Les besoins des Maîtres d'Ouvrage
- La loi MOP de 1985 et son décret d'application du 21 décembre 1993

Le rôle de l'OPC et sa place dans un projet

- Le rôle de l'OPC
- La place de l'OPC dans un projet
 - en liaison directe avec le Maître d'Ouvrage
 - intégré au sein de l'équipe de Maîtrise d'Ouvrage
 - intégré à l'entreprise principale



Les missions de l'OPC

- En phase conception de l'équipe de Maîtrise d'Oeuvre
- En phase ACT
- En phase préparation des travaux
- En phase d'exécution des contrats de travaux
- En phase réception/levée des réserves
- En phase GPA

Les missions de l'OPC et ses responsabilités

- Les limites de prestations avec les autres intervenants
- Les risques encourus (mises en cause éventuelles) illustration par des cas concrets

Exemples d'outils

- En phase de conception
- Analyse du dossier MOE, planning prévisionnel, phasage, PIC, tableau des moyens, échéancier
- En phase préparation
- Annuaire des intervenants, calendrier contractuel des travaux, calendrier contractuel des études et de la synthèse, bordereau type...
- En phase travaux
- Comptes-rendus de réunions, rapports mensuels, tableau de suivi des visas, tableau des retards entreprises...

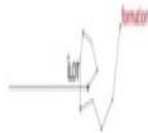
JOUR 2:

La planification

- En phase études de conception (exemples, jalons indispensables...)
- En phase DCE (exemples, jalons indispensables, niveau de précision...)
- En phase travaux (exemples, modalités de réalisation, contractualisation des calendriers, mise à jour...)
- Exercices d'application / Utilisation logiciel MS Project (enchaînement des tâches...)

Le contrat OPC (Marchés publics et privés)

- Les clauses du contrat
- Notion de délai initial du projet
- Le chiffrage de la mission



BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :
AUVERGNE ARCHIFORM 7 rue Colbert 63000 Clermont-Ferrand
04.73.93.16.85 - auvergnearchiform@outlook.fr

FORMATION : ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION DE CHANTIER

Module	Dates	Lieux
Ordonnancement, Pilotage et coordination de chantier	jeudi 22 novembre 2018, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30	AUVERGNE ARCHIFORM', Formation - 7 rue Colbert 63000 Clermont-Ferrand
	vendredi 23 novembre 2018, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30	AUVERGNE ARCHIFORM', Formation - 7 rue Colbert 63000 Clermont-Ferrand

Durée : 2 jours soit 14 heures

Places limitées à : 12

Date de clôture des inscriptions : 08/11/2018
(Inscription possible ultérieurement si session confirmée)

PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

Nom : **Prénom :**

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Date de naissance : **Téléphone :**

E-mail personnel : (E-mail personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)

Ancienneté dans l'entreprise : **Numéro de sécurité sociale :**

Diplôme d'Etat d'Architecte DE/HMONP : Oui / Non **Architecte DPLG :** Oui / Non

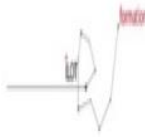
Numéro personnel National d'Architecte :

Activité du stagiaire :

Mode d'exercice :

- Architecte
- Architecte expert
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre :

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre :



Prise en charge éventuelle de la formation :

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CIF
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds professionnels : Pôle emploi
- Fonds propres
- Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- Fonds publics : Instances européennes
- Fonds publics : État
- Fonds publics : Conseils régionaux
- Fonds publics : Pôle emploi
- Fonds publics : Autres ressources publiques

Nom de l'organisme de prise en charge :

- ACTALIANS
- FIF PL
- Autre :

Demande de subrogation : Oui / Non

ORGANISME / ENTREPRISE

Raison Sociale :

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Type d'entreprise : **Activité principale :**

Gérant(e) : **Fonction :**

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Téléphone : **E-mail :**

Siret : **N° société d'architecture :** **Effectif dans l'organisme :**

ADHÉSION ANNUELLE			
	Organisme	60,00 € €
	Individuelle	30,00 € €
Module 1 : Ordonnancement, Pilotage et coordination de chantier		14h / 2 jours	
Coût pédagogique	PLEIN TARIF	840,00 € €
	DEMI-TARIF	420,00 € €
	TARIF REMISE	700,00 € €
		TOTAL €

MODE DE PAIEMENT

- Chèque Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

Conditions Générales de Vente

- 1/ A réception du bulletin d'inscription accompagné du chèque de règlement, nous vous transmettrons par email l'ensemble des documents et pièces administratives correspondant au dossier complet : Convention de stage + Programme détaillé des journées de formation.
- 2/ Quelques jours avant le début du stage, l'Association Auvergne Archiform' vous adressera par email une convocation confirmant les dates, les horaires et le lieu de formation, ainsi que les modalités pratiques d'accès.
- 3/ À l'issue du stage, une attestation de formation, une attestation de présence, une copie des feuilles d'émargement, la facture acquittées des frais d'inscription et d'adhésion + ainsi qu'un questionnaire de satisfaction seront transmis par email aux participants.